

VOIE PROFESSIONNELLE – EXAMEN DE SORTIE**ACTE****JEUDI 10 DECEMBRE 2009****13 H 00 – 18 H 00****2ème SUJET.****Droit des Affaires.**

Monsieur Hélios est président du conseil d'administration d'une SA familiale - « *Océanide SA* » - ayant son siège social en France et étant spécialisée dans l'acquisition à l'étranger et la commercialisation en France de panneaux solaires. Monsieur et Madame Hélios sont titulaires de 90 % des actions, chacun de leurs cinq enfants en détenant 2 %. Un seul des enfants, Phaéton, participe à l'activité de l'entreprise en qualité de directeur général de la SA. La société emploie douze salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel de 1,2 millions d'euros, pour un résultat avant impôt de 100 000 euros.

Monsieur Hélios souhaite prendre sa retraite très prochainement et organiser la transmission de la société. Dans cette perspective, un consensus familial s'est dégagé afin que Phaéton reprenne l'entreprise : ses frères et sœurs lui céderont leurs actions et lors d'une donation-partage à intervenir entre tous les enfants, Phaéton sera attributaire de la quasi-totalité des actions des ses père et mère.

Phaéton est ravi. Il envisage de mettre en place une SAS. Son père ne s'oppose pas à ce projet, mais entend que le caractère fermé de la société soit garanti, sans interdire toutefois l'entrée dans la société de personnes extérieures en cas d'accord unanime des actionnaires sur ce point. En outre, compte-tenu de la jeune expérience de Phaéton, Monsieur Hélios désire s'assurer que ce dernier ne pourra réaliser sans son consentement les opérations stratégiques importantes.

Vous justifierez la pertinence du changement de forme sociétaire en précisant les avantages en l'espèce de la SAS sur la SA. Puis, vous présenterez les étapes du processus de transformation de la SA en SAS, sans omettre le désir de Monsieur Hélios de conserver un droit de regard sur le fonctionnement de la société. Vous rédigerez le procès-verbal du conseil d'administration de la SA proposant la transformation. Enfin, vous présenterez un canevas statutaire pour la future SAS, en rédigeant spécialement les clauses relatives à la présidence de la SAS, à la faculté de cession d'actions à des tiers et vous envisagerez un dispositif permettant à Monsieur Hélios de bénéficier d'un droit de regard.

Le sujet sera traité conformément au droit positif en vigueur au 1^{er} juin 2009.

.....